



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Administratif des Installations Classées
PAIC

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24
Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Objet : compte-rendu CSS UIOM de Chavanod du 13 septembre 2022

Annecy, le 13 octobre 2022

Le mardi 13 septembre 2022 de 14 H 30 à 16 H 05 Monsieur Thomas FAUCONNIER, secrétaire général de la Préfecture, sous préfet de l'arrondissement d'Annecy a présidé la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'UIOM de CHAVANOD.

Etaient présents :

Représentants Collège administrations de l'Etat

Madame Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, Chef de l'UID DREAL des deux Savoie
Monsieur Joël CRESPIE, Inspecteur de l'environnement UID DREAL des 2 Savoie

Représentants Collège Elus des Collectivités territoriales ou EPCI concernés

Monsieur Franck BOGEY, maire de Chavanod
Monsieur Claude NAPARSTEK, 2ème adjoint mairie de Chavanod
Madame Chantale FARMER, maire déléguée commune déléguée d'Annecy
Monsieur Gérard GRANGER, conseiller municipal mairie de Montagny-Les-Lanches

Représentants Collège des riverains et associations de protection de l'environnement

Monsieur Franck BESSEAS représentant de France Nature Environnement Haute-Savoie (FNE 74)

Représentants Collège Exploitants

Monsieur Pierre BRUYERE, président SILA
Monsieur Guy DEMOLIS, vice-président SILA
Madame Frédérique LARDET, vice-présidente SILA



Représentants Collège Salariés

Monsieur Maxime SERVANT, représentant du personnel IDEX

Assistaient également à la réunion :

Madame Chantal BAUDIN, directrice DDPP

Madame Marie TEYSSÉDRE, DDPP

Madame Odile PETIT, DDPP

Madame Colette CHARRIER, Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission

Madame Valérie GUICHARD, DGS SILA

Madame Pascale ABADIE, DGAS SILA

Madame Séverine BOURNEL, chargée de mission SILA

Monsieur Adrien VADROT, directeur usine société IDEX

Monsieur Marc VINDRET, technicien usine société IDEX

Monsieur Simon FUMEX, représentant EARL FUMEX

Monsieur Olivier FUMEX, représentant EARL FUMEX

Madame Madeleine EXERTIER, représentante consorts FUMEX

Monsieur Christophe LEGER, président Interprofession Laitière des Savoie

Monsieur Thierry GASTOU, coordinateur Interprofession Laitière des Savoie

Monsieur Laurent DUPRAZ, responsable coopérative laitière des fermiers savoyards

Madame Sabine CONS, responsable coopérative laitière des fermiers savoyards

Etait absente et excusée :

Madame Caroline LE CALLENEC, ARS délégation départementale 74

En l'attente de l'arrivée du Secrétaire Général, Monsieur Pierre BRUYERE ouvre la séance et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter.

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation de l'année d'exploitation 2021 avec un point particulier sur les résultats des analyses réglementaires et d'autosurveillance (SILA)
- Présentation des évolutions prévues sur le site en 2022 (SILA)
- Présentation des résultats de la surveillance de l'environnement (SILA)

- bilan de la surveillance 2021
- point d'actualités suite aux résultats 2022 :
 - présentation cartographique de l'ensemble des résultats, avec un focus sur les mesures réalisées dans le lait
 - investigations complémentaires visant à déterminer l'éventuelle contribution de l'incinérateur dans les concentrations constatées dans le lait et présentation des conclusions
- Point réglementaire
 - suivi de l'incinérateur par la DREAL
 - recherche de l'origine de la contamination par la DDPP
- Présentation des démarches ISO 14001 et 50001 (SILA)

1 – Présentation de l'année d'exploitation 2021 par Madame Séverine BOURNEL, SILA (voir document Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CSS).

Madame BOURNEL présente le rapport annuel 2021. Elle rappelle l'évolution intervenue dans la gestion de l'usine avec l'attribution du marché d'exploitation à la société IDEX à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle précise également que la levée des réserves relatives aux travaux de requalification a eu lieu en 2021. Par ailleurs, des travaux de réfection des bardages et toitures ont été engagés en 2021 et poursuivis en 2022. Elle présente ensuite les différentes évolutions prévues en 2022 sur le site.

Les déchets entrants ont augmenté en 2021 puisque les 2 lignes d'incinération ont été opérationnelles ; pour les ordures ménagères résiduelles, 17 % des déchets entrants proviennent de délestage d'autres usines et 83 % des adhérents au SILA. Pour les autres déchets entrants incinérables, 59 % proviennent des entreprises et 41 % des collectivités. Les chiffres concernant les modalités de traitement des déchets entrants sont détaillés en pièces jointes au présent compte rendu. On peut retenir qu'en 2021, 96 453 tonnes d'ordures ménagères et de déchets non dangereux assimilés ainsi que 11 523 tonnes de boues de stations d'épuration ont été incinérées.

Madame BOURNEL présente ensuite les modalités de traitement des mâchefers et des REFIOM (Résidus d'épuration des fumées des incinérateurs d'ordures ménagères) produits par l'usine.

Enfin, elle présente la production énergétique annuelle en 2021 de 34 344 MWh sous forme de chaleur et de 49 558 MWh sous forme d'électricité, correspondant à une performance énergétique de 79,8 %. Le seuil des 65 % étant dépassé, le traitement des déchets est qualifié de valorisation énergétique et non plus d'incinération.

2 - Présentation des résultats des analyses réglementaires et d'autosurveillance et surveillance de l'environnement par Monsieur Marc VINDRET, technicien société IDEX (voir document power point joint au compte-rendu).

Les résultats des mesures semestrielles ont montré des rejets atmosphériques conformes aux valeurs limites d'émission sauf pour les rejets de poussières de la ligne d'incinération n°1 au 1^{er} semestre 2021. Le dépassement a été occasionné par une fuite du bypass du filtre à manches. Les actions correctrices ont été réalisées.

Les teneurs en dioxines et furanes mesurées en semi continu dans les émissions atmosphériques sont inférieures à 7 % de la limite réglementaire pour la ligne n°1, et inférieures à 8 % de cette limite pour la ligne n°3 sur l'année 2021.

Les résultats des mesures mensuelles concernant les rejets d'effluents liquides ont montré des résultats inférieurs aux valeurs limites d'émission, à l'exception du cuivre pour le mois de novembre 2021. Le dépassement était dû à une lixiviation des mâchefers lors de fortes pluies sur une plateforme non couverte.

La qualité générale des eaux souterraines au droit du site apparaît globalement bonne. L'impact de l'activité de l'usine d'incinération sur la qualité des eaux souterraines apparaît faible.

Concernant la surveillance environnementale, pour l'ensemble des matrices lait, légumes, lichens et retombées atmosphériques, les résultats 2021 pour les points susceptibles d'être soumis aux retombées atmosphériques de l'UVE sont inférieurs aux seuils réglementaires et aux recommandations en vigueur.

Monsieur Aurélien VADROT, directeur de l'UVE indique que le site est certifié ISO 14001 depuis 2010 et ISO 50001 depuis le 31 décembre 2018. Ces certifications ont été maintenues et transférées lors du changement d'opérateur, du SILA à la société IDEX.

3 – Présentation de la situation réglementaire par Monsieur Joël CRESPIE, UID DREAL et présentation des mesures réalisées dans le lait. (voir documents power-point joints au compte-rendu)

Monsieur CRESPIE présente la situation réglementaire de l'usine et le compte-rendu de l'action de la DREAL en matière d'inspection. Il indique que le site est réglementé par un arrêté préfectoral mis à jour le 11 août 2022, suite à la modification de l'organisation de la gestion des mâchefers. Cet arrêté préfectoral décline les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 et renforce les prescriptions applicables à l'usine notamment en matière de rejets atmosphériques d'oxydes d'azote. Cet arrêté prend également en compte la requalification du site suite aux différents travaux réalisés qui consistent principalement dans l'arrêt d'un des trois fours, l'amélioration du traitement des fumées et l'augmentation de la performance énergétique.

Le contrôle inopiné prévu par la DREAL et réalisé du 27 au 28 juillet 2021 n'a pas mis en évidence de dépassement des valeurs réglementaires. L'inspection annuelle par la DREAL a porté en 2021 sur le rejet des poussières, les rejets liquides et le fonctionnement des fours dans leur domaine de dimensionnement, ainsi que la gestion des produits pulvérulents et la gestion des mâchefers. Enfin en matière de contrôle, la DREAL effectue également l'examen des résultats de l'autosurveillance mensuelle et des analyses semestrielles transmis par l'usine.

Madame Chantale FARMER (maire déléguée commune déléguée d'Annecy) demande où retombent les poussières qui sortent de la cheminée.

Monsieur CRESPIE répond que les fumées contenant les poussières sortent de la cheminée avec une certaine vitesse et retombent ensuite dans l'environnement. La taille du panache de dispersion est de l'ordre du km.

4 – Synthèse de la situation des analyses effectuées par l'usine présentée par Monsieur Adrien VADROT (voir document joint au compte-rendu).

Monsieur VADROT présente la synthèse de la situation et des résultats des analyses effectuées par l'usine suite à l'analyse de lait réalisée le 8 juin 2022 par le SILA montrant un dépassement de la valeur sanitaire portant sur la somme des dioxines, Furanes et PCB-DL. Il indique que les différentes analyses réalisées dans l'environnement se font sur le lait, les lichens, les jauges Owen, les choux et le sol.

Aucun élément particulier dans le fonctionnement de l'usine durant les mois ou semaines précédents cette analyse de lait du mois de juin, ne peut expliquer cette non-conformité. Les résultats des analyses des dioxines, furanes et PCB-DL en sortie des cheminées sont enregistrées par tranches de 28 jours, constituant la surveillance dite en semi-continu. Les teneurs de ces polluants ainsi mesurées sont très faibles et en dessous des seuils fixés par la réglementation. Les analyses des émissions des métaux montrent aussi des teneurs inférieures aux limites réglementaires.

Monsieur VADROT indique que les PCB-DL émis à la sortie des cheminées présentent des marqueurs d'identification. Aussi l'usine a comparé le profil des PCB-DL mesurés en sortie des cheminées avec le celui des PCB-DL retrouvés dans le lait. La conclusion de cette comparaison est que les profils de PCB-DL sont différents.

Monsieur Marc VINDRET expose ensuite les différentes quantifications des mesures réalisées dans les jauges owen, dans les choux, et les lichens à l'intérieur du site, concernant les dioxines et les furanes (quantitatifs mesurés par rapport aux seuils réglementaires). Voir le document joint au présent compte-rendu.

L'analyse effectuée dans le lait le 8 juin dernier, dans le cadre de la surveillance annuelle, a déclenché l'alerte, les dioxines et PCB-DL retrouvés étant à une concentration de 12,44 pg/g de MG pour un seuil réglementaire fixé à 5,5 pg/g de MG.

Après avoir prévenu le SILA et les services, l'usine a effectué une analyse complémentaire en juillet avec une teneur en PCB-DL toujours significative.

Un prélèvement de fourrage, d'herbe et du sol a été également réalisé.

Monsieur Franck BESSEAS, FNE, demande quel est le type de PCB-DL le plus présent dans les mesures effectuées dans le lait.

Monsieur CRESPIE indique qu'il s'agit du PCB-DL 126 qui est responsable de l'essentiel du risque sanitaire.

5 – Monsieur CRESPIE présente les dernières analyses réalisées par la DDPP le 8 juillet 2022 dans le foin et dans l'herbe (voir document joint au compte-rendu).

Pour le foin on ne note aucun dépassement de valeur d'intervention ni de valeur limite applicables aux aliments pour animaux.

Pour l'herbe, la teneur de 1,038 pg/g en PCB-DL dépasse le seuil d'intervention fixé à 0,35. Cette mesure à 1,038 pg/g en équivalent toxique est portée essentiellement par le PCB 126.

Des analyses de foin ont été réalisées le 30 août dernier : pas de dépassement des valeurs limite à l'extérieur comme à l'intérieur de la botte. On note toutefois que les teneurs en PCB-DL sont supérieures à celles en dioxines.

Pour le lait, les mesures effectuées le 31 août dernier mettent en évidence des concentrations en dioxines et furanes environ 10 fois en dessous de la valeur limite, que ce soit pour les vaches tarées ou le lait en mélange.

Pour les PCB-DL, les teneurs sont supérieures à celles mesurées au mois de juin, la somme des dioxines, furanes et PCB-DL est environ trois fois au-dessus de la valeur limite, sans que l'origine ait pu être déterminée.

Il est à noter qu'en sortie des cheminées de l'UVE les teneurs des dioxines et furanes sont supérieures à celles des PCB-DL et que dans le lait, c'est l'inverse.

Madame Chantal BAUDIN, directrice DDPP indique que Monsieur MARCHAND (laboratoire national de référence pour les PCB agréé par le ministère de l'agriculture) a comparé les résultats des analyses effectuées par le SILA avec celles effectuées par la DDPP. Cet expert évoque une pollution hétérogène sur l'herbe. Plusieurs prélèvements d'herbe sont envisagés chez d'autres propriétaires fonciers et/ou agriculteurs pour comparer le site de prélèvement du SILA avec d'autres sites dans l'environnement voisin. Afin d'enrichir sa base de données, le laboratoire est prêt à prendre en charge une partie des frais occasionnés par ces prélèvements.

Monsieur Franck BOGEY, maire de Chavanod indique qu'il est surpris par ce problème survenu. Il ajoute qu'il n'a pas été informé durant l'été de ces résultats, alors que l'usine est située sur la commune de Chavanod, et que la ferme FUMEX est limitrophe au territoire de la commune. Il ajoute que la commune étant propriétaire de terrains de l'autre côté de l'autoroute, à proximité de l'usine, et de la ferme, la commune de Chavanod autorise les futurs prélèvements à venir par la DDPP.

Monsieur Pierre BRUYERE, président du SILA donne la parole à la famille FUMEX :

Monsieur Olivier FUMEX indique que les premières retombées suite aux analyses faites en juin ont impacté le fonctionnement de la ferme dès le mois de juillet. Depuis juillet, l'exploitation FUMEX n'a plus le droit de commercialiser son lait. Celui-ci est brûlé dans l'incinérateur du SILA.

De plus, la vente fermière de lait avec transformation en fromages est désormais interdite.

Le troupeau a été mis en séquestre. Aujourd'hui, la stabilité économique de l'EARL qui est basée sur la vente directe, se trouve lourdement impactée. A cela il faut ajouter le problème de la sécheresse et le manque de fourrage, il reste moins de deux mois de réserve de foin ; aussi l'exploitation se retrouve dans une impasse, sans revenu, avec un troupeau en séquestre, et plus de réserve de foin. Il exprime l'urgence à trouver une solution rapide pour régler la situation.

Il indique que la pollution qui a été retrouvée dans le lait n'est pas une pollution qui a pu être créée par l'exploitation elle-même. Cette pollution ne concerne pas uniquement l'EARL FUMEX, elle impacte aussi les habitants, les structures avoisinantes. Selon lui, il s'agit d'un problème de société et il déplore que l'exploitation soit seule à porter le poids de la perte économique et de la responsabilité dans cette affaire. L'exploitation souhaite qu'une solution rapide soit trouvée afin de pouvoir reprendre son activité.

Monsieur Simon FUMEX ajoute que le lait de l'exploitation est prélevé dans le cadre du protocole des analyses réalisées. Il déplore que la ferme serve de point « témoin » quand tout va bien, et que le jour où une anomalie est détectée, les exploitants se retrouvent seuls face à une crise.

Monsieur Christophe LEGER, président de l'Interprofession Laitière des Savoie indique le caractère difficile du témoignage entendu de l'exploitation FUMEX. Il salue la transparence des propos diffusés dans cette séance. Il indique que l'on se trouve là sur une production laitière située sur un territoire contraint, à la fois montagnard et urbain et à la fois très peuplé. Il convient de rappeler que la production laitière est une production essentielle du territoire, basée sur la production herbagère. Or la production et le stockage de foin sont assez symptomatiques de la filière lait en Haute-Savoie à fortiori en cette année 2022 où la sécheresse sévit. Cela exprime beaucoup de choses, cela a été dit par les exploitants et dans les propos techniques. Le lait est un vecteur essentiel de la situation de crise climatique que nous traversons. Une chose essentielle à retenir : la responsabilité de cette pollution du lait ne vient pas des pratiques des exploitants de l'EARL ou de leur conduite. Le type d'alimentation des vaches basé sur le territoire influence fortement ce qui est en train de se passer. Il faut que l'on en ait tous collectivement conscience. Les analyses effectuées sur les aliments complémentaires (type céréales) données au bétail n'ont relevé aucune anomalie. Si la prévention et la mise en sécurité des populations dépend des services de l'État, il convient de trouver des solutions de sortie de crise pour cette exploitation. Il y a également un acteur économique important qui accompagne l'exploitation, à savoir la coopérative laitière qui elle aussi est impactée. Aujourd'hui il a fallu trouver une solution provisoire d'abord dans un premier temps en incinérant le lait dans sa globalité. Puis, dans un second temps avec l'accord de l'administration, le lait a été écrémé avec un usage alimentaire possible. Mais cette solution n'est pas pérenne. L'interprofession laitière comprend bien la nécessité du travail de recherche et d'investigation. Toutefois, il convient de mettre en place rapidement avec les acteurs territoriaux un accompagnement resserré pour la pérennité de l'exploitation.

Madame Frédérique LARDET, vice-présidente du SILA indique qu'il y a deux temps dans cette situation. 1^{er} temps, l'urgence est de trouver l'origine, et les facteurs hétérogènes qui pourraient expliquer la contamination dans le lait, tout en préservant le cheptel.

2^e temps, en considérant que les vaches éliminent ces PCB-DL au fur et à mesure du temps par le lait, à partir du moment où on a trouvé l'origine de la contamination, dans quel délai pourrait-on redémarrer la consommation du lait ? Restera encore à déterminer comment on finance le foin à acheter.

Madame Marie TEYSSÉDRE, DDPP74 indique que les vaches laitières vont effectivement évacuer les PCB via le lait, car ils se concentrent dans la matière grasse. Actuellement avec les prélèvements qui ont été réalisés à deux mois d'intervalle la contamination persiste. Pour faire en sorte que le lait revienne à un taux réglementaire, il faut compter un délai de 3 à 6 mois, avec des animaux non exposés à la source de contamination, dont on ne connaît pas encore l'origine.

Madame Chantale FARMER demande si l'eau pour abreuver le cheptel a été analysée.

Madame Odile PETIT répond par l'affirmative et indique que les résultats sont conformes.

Madame Marie TEYSSÉDRE indique que bien que le foin de l'EARL FUMEX soit dans des taux réglementaires, il se situe en limite d'un bruit de fond (présence de ces PCB dans le foin). Ce qui pourrait expliquer un maintien de la contamination dans le lait. Même si les co-gérants FUMEX arrêtaient de sortir leurs vaches pour les faire paître, et les nourrissaient uniquement avec leur foin, on n'est pas assurés que le lait revienne à un taux conforme. Il faudrait nourrir les vaches avec un foin extérieur, acheté, à un coût important que ne peut assumer l'EARL FUMEX.

Monsieur le secrétaire général demande quand le foin a-t-il été fauché et où ?

Monsieur Simon FUMEX répond qu'il s'agit de foin récolté en 2021 et 2022, soit deux campagnes de fauche. La ferme s'étend sur 80 hectares principalement regroupés sur les communes de Chavanod et de Seynod.

Monsieur le secrétaire général demande s'il y a eu d'autres prélèvements positifs aux PCB effectués sur d'autres troupeaux dans le voisinage.

Madame Odile PETIT répond par la négative. Elle indique que des prélèvements ont été faits dans une exploitation caprine et dans une exploitation bovine, proche du site de l'UVE, et que les résultats en PCB-DL étaient conformes, bien que relativement élevés pour l'exploitation caprine.

Madame Chantale FARMER demande de quelle autre source qu'un incinérateur peuvent provenir les PCB-DL, est-ce qu'ils peuvent être produits par une industrie chimique ou autre ?

Monsieur Joël CRESPINE indique que Monsieur MARCHAND a expliqué lors de sa venue sur le terrain, que les transformateurs électriques contiennent des PCB, y compris des PCB-DL ; aussi il n'exclut pas une pollution standard due à une origine industrielle liée à des transformateurs électriques ou à un incendie dans le secteur. Toutefois, les services n'ont pas la mémoire d'un incendie suffisamment important et impliquant des transformateurs, pour expliquer cela.

Concernant les résultats des analyses effectuées, il ajoute qu'il n'y a pas de valeurs significatives relevées ni dans le sol, ni dans les retombées atmosphériques des jauges Owen, ni dans les lichens. Rien d'anormal.

Monsieur le secrétaire général ajoute qu'il convient pour le SILA de continuer la campagne d'investigation et d'expertise. Il convient de procéder par étape, avec méthode sans rien manquer.

Il ajoute que les services de l'État sont fortement mobilisés sur cette affaire, avec un engagement d'aller vite.

Monsieur Pierre BRUYERE remercie les services de l'État, DREAL et DDPP. Il rappelle la transparence du SILA dans cette affaire et demande si l'on peut espérer un accompagnement de l'État devant la difficulté financière rencontrée par la famille FUMEX, qui n'est pas assurée pour ce genre de risque.

L'État peut-il accompagner ces agriculteurs dans la difficulté financière où ils se trouvent aujourd'hui, afin d'assurer la pérennité de l'exploitation, qui est une belle exploitation sur le territoire ?

Monsieur le secrétaire général répond qu'il n'existe pas d'aide financière prévue à ce stade en la matière. Il ajoute que ce qu'il peut donner comme garantie à l'EARL FUMEX, c'est de faire accélérer les procédures d'investigation le plus vite possible afin de régler le problème à la source ; de laisser à l'exploitation un matelas financier suffisant pour redémarrer la viabilité de l'entreprise. Il évoque la piste de la DDFIP afin d'envisager un éventuel aménagement concernant le recouvrement des impôts.

Monsieur Simon FUMEX fait part de ses craintes pour l'avenir de l'exploitation.

Monsieur le secrétaire général indique qu'il se rendra très prochainement sur le lieu de l'exploitation.

Madame Frédérique LARDET ajoute que l'urgence est effectivement d'identifier la source de contamination afin de déterminer s'il s'agit d'un épiphénomène que l'on arrive à traiter ou d'un problème plus structurant, avant d'envisager le pire. Elle demande à la famille FUMEX, compte tenu du délai annoncé d'attente de 3 à 6 mois, de chiffrer le montant à mobiliser en terme financier, quel est l'enjeu financier à couvrir afin de mettre à l'équilibre l'exploitation.

Monsieur Christophe LEGER indique que pour l'impact financier à calculer, il y a des experts conseillers de gestion et des experts fourrage auprès de la chambre d'agriculture qui savent chiffrer. Le montant total dépend d'une part de la durée et également des décisions administratives prises. Pour l'expertise financière l'Interprofession Lait de Savoie apportera ses compétences afin d'accompagner l'exploitant et la coopérative laitière impactés. La perte s'expertise. La question de l'accompagnement financier est extrêmement importante, car l'exploitation ne résistera pas longtemps.

Madame Frédérique LARDET ajoute que si l'on « met sous cloche » l'exploitation pendant 6 mois, il faut déterminer combien cela coûte en termes d'accompagnement financier.

Monsieur le secrétaire général ajoute qu'à partir du moment où l'on arrive à identifier la source de contamination tel un incendie « passé sous les radars » ou brûlage de produits électroniques, cela nous donnera une meilleure visibilité. D'ici là, il convient de continuer les recherches, c'est une priorité.

Monsieur Franck BESSEAS, demande si dans le fonctionnement réglementaire de la CSS, les membres n'auraient pas dû ou pu être prévenus de l'incident, plus tôt, depuis le mois de juin.

Monsieur Pierre BRUYERE rappelle que toutes les analyses du SILA n'ont pas fait part d'un quelconque dysfonctionnement de l'usine. S'il y en avait eu, il aurait réagi plus tôt et aurait averti la CSS.

Monsieur Simon FUMEX indique que le lait prélevé sur l'exploitation fait partie intégrante du protocole d'analyses de l'usine, au même titre que les jauges Owen ou les lichens, et pour lui, il y a eu clairement un incident.

Monsieur Pierre BRUYERE répond qu'aujourd'hui au vu des présentations qui viennent d'être faites au cours de cette réunion, l'usine d'incinération n'est pas la cause des PCB-DL dans le lait.

Madame Frédérique LARDET rappelle que l'urgence est de trouver la source. Elle demande comment vont se dérouler les prochaines analyses de l'expert M. Marchand.

Madame Marie TEYSSEDE indique que l'expert est très motivé, l'enquête sur le terrain aura lieu jeudi 15 septembre prochain avec des résultats attendus sous une dizaine de jours.

Madame Chantal BAUDIN explique que l'interprétation de l'enquête par M. Marchand ne sera pas facile pour lui. Le profil que l'on a dans le lait peut s'expliquer par un feu de forêt, même éloigné. Ce genre de profil est souvent un profil que l'on retrouve aux abords des villes. Les bâtiments, usines ou habitations anciens dans les villes, en cas d'incendie ou de délitement au fur du temps contiennent des molécules que l'on retrouve souvent dans les fermes. L'hypothèse de remblai avec le lessivage des pluies torrentielles pourrait aussi expliquer l'origine de ces molécules.

Monsieur le secrétaire général demande si dans le cadre de la PMS les animaux peuvent être sortis pour paître.

Madame Chantal BAUDIN répond par la négative, les animaux sont sous séquestre.

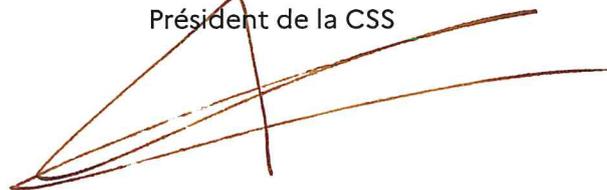
Monsieur le secrétaire général demande si l'on peut emmener les animaux paître ailleurs que sur l'exploitation.

Madame Chantal BAUDIN répond que cela peut être une solution, mais il faudra trouver la salle de traite.

Monsieur Christophe LEGER indique que cela est très compliqué, car il s'agit d'une production laitière, et il faudrait mettre en place toute une logistique très importante. De plus, on est en fin de période de pâturage et à l'automne c'est quasiment impossible.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Le secrétaire général, remercie les participants et lève la séance à 16 H 05.

Le secrétaire général,
Président de la CSS



Thomas FAUCONNIER